

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202603/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d’affichage : 25/02/2026	L’an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
Nombre de conseillers En exercice : 17 Présents : 15 Votants : 16	Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2026 s’est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBouc Jacky, L’HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

Mme HUBERT, adjointe en charge du budget, présente le projet de budget pour 2026. L’équilibre par section s’établit comme suit :

- Fonctionnement :
- Dépenses : 2 432 300,99 €
 - Recettes : 2 432 300,99 €
- Investissement :
- Dépenses : 960 807,09 €
 - Recettes : 960 807,09 €

Après avoir entendu le détail des propositions, le conseil municipal adopte à l’unanimité le budget primitif de 2026, tant en section de fonctionnement qu’en section d’investissement.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

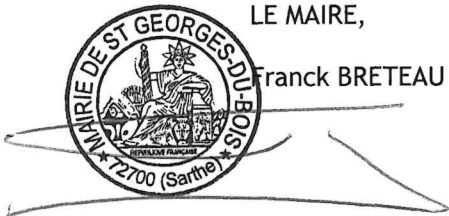
Martine ROPARS



Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 05/03/2026